

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 46698

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la mise en place à compter du 1er juin 2009 du RSA (revenu de solidarité active). Il souhaiterait qu'il lui précise si les entrepreneurs qui sont aux frais réels pourront en bénéficier (et si oui, sous quelles conditions) ou s'ils devront changer de régime et passer en micro-entreprises ou autres formes qui permettent de bénéficier actuellement du RMI.

Données clés

Auteur: M. Alain Marc

Circonscription: Aveyron (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46698 Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3467 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)